

*COMMUNE
DE HIRTZBACH*

BULLETIN



COMMUNAL

JANVIER 2021

1. Informations paroissiales

- ❑ Les prochaines messes et célébrations de la parole prévues en l'église Saint Maurice auront lieu :
 - **le jeudi 24 décembre 2020 à 18 h 00 (messe) ;**
 - **le samedi 26 décembre 2020 à 18 h 00 (messe) ;**
 - **le dimanche 10 janvier 2021 à 17 h 00 (messe) ;**
 - **le samedi 23 janvier 2021 à 18 h 00 (célébration de la parole) ;**
 - **le dimanche 07 février 2021 à 17 h 00 (messe).**

A l'heure où nous éditons le bulletin, la jauge de présence dans les édifices du culte prévoit de laisser libre deux sièges entre chaque personne ou entité familiale, et de n'occuper qu'une rangée sur deux. Ces dispositions seront susceptibles d'évoluer dans les prochains jours.

- ❑ La quête pour le chauffage de l'église, initialement prévue au mois de janvier 2021, est reportée au mois de février 2021. Elle sera annoncée dans le bulletin du mois de février 2021, auquel seront jointes une note d'information et une enveloppe pour recueillir vos dons.
- ❑ Référents paroissiaux (rappel) :
 - *Nos célébrants :*
 - Vincent FRECHIN, curé doyen (Tél. : 03.89.89.44.55 ou 06.80.08.77.30) ;
 - Robert TUMU (Tél. : 03 89 40 51 62 ou 06 77 57 11 20).
 - *Nos personnes relais :*
 - Martine SCHWEIZER (Tél. : 07.87.96.25.19) ;
 - Samuel GRAFF, référant à la Communauté de Paroisses (Tél. : 03.89.40.99.94) ;
 - Claire MUNCK pour les intentions de messe (Tél. : 03.89.40.15.94) ;
 - Gérard VERSINI, à contacter via la Mairie, en cas de décès.

Consultez le site internet : www.coeur-du-sundgau.fr

- ❑ Le Conseil de Fabrique de l'Eglise remercie chaleureusement les généreux donateurs ayant soutenu les travaux de restauration intérieure de la chapelle Sainte Affre. Le chantier avance bien et devrait s'achever bientôt.

Pour celles et ceux qui le souhaitent, il est encore possible de déposer vos dons à la mairie (chèque libellé à l'ordre de la Fabrique de l'Eglise de Hirtzbach). Un reçu fiscal vous sera délivré.

- ❑ L'ensemble des membres du Conseil de Fabrique souhaite à toutes et à tous un Joyeux Noël et une année 2021 remplie d'espérance, de solidarité, de lumière et de paix.

2. Chasse – avis aux promeneurs

Les chasseurs ont informé la municipalité que des battues auront lieu sur l'ensemble du territoire chassable **les samedi 09 et 23 janvier 2021 et le dimanche 24 janvier 2021**.

3. Fermeture de la mairie durant les fêtes

Le secrétariat de la mairie sera fermé au public les **23, 24, 29, 30 et 31 décembre 2020**. Les habitants pourront venir retirer des sacs à déchets les 21, 22 et 28 décembre 2020 aux heures d'ouverture (vérifiez et anticipez vos stocks !).

4. Infos Covid à partir du 15.12.2020

Voici un rappel des principales annonces du Premier Ministre, quant à une sortie progressive du confinement à partir du 15.12.2020 :

- déplacement libre en journée, y compris d'une région à une autre, sans attestation ;
- mise en place d'un couvre-feu de 20 h à 6 h : déplacements interdits, sauf pour les personnes munies de la nouvelle attestation justifiant de l'une des six dérogations possibles (motifs professionnels, motifs familiaux impérieux, missions d'intérêt général, raisons médicales, personnes en situation de handicap et leurs accompagnants, besoins des animaux de compagnie).
- la nuit de Noël (du 24 au 25.12.2020) sera la seule exception à la règle du couvre-feu (déplacements autorisés, réunions à limiter à 6 adultes de préférence, selon les recommandations).
- le couvre-feu sera strictement appliqué et sévèrement contrôlé la nuit du 31.12.2020 au 01.01.2021. On pourra fêter le Nouvel An où on le souhaite, à condition d'arriver sur place le 31.12 avant 20 h et de repartir le lendemain après 6 h...

5. Actualités intercommunales

Réuni le 10 décembre 2020, le Conseil de la Communauté de Communes Sundgau (CCS) a relevé les tarifs de la consommation d'eau et de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (inclus collectes sélectives), à compter du 1^{er} janvier 2021 :

Tarif de l'eau :

L'harmonisation du service et des tarifs entre les communes membres de la CCS a conduit cette dernière, à partir du 01.01.2021 :

- à porter le prix du m³ d'eau consommé à **1,30 € HT**, au lieu de 1,15 € jusqu'alors ;
- à maintenir inchangé à 40 € HT par an le montant de la part fixe.

N.B. : ces tarifs sont majorés d'un taux de TVA de 5,5 %.

❑ Redevance d'enlèvement des ordures ménagères :

A compter du 01.01.2021, le service public de prévention et de gestion des déchets sera harmonisé sur la totalité du territoire de la CCS, selon le même mode que celui pratiqué depuis deux ans à HIRTZBACH.

Les tarifs du service connaîtront les évolutions suivantes au 01.01.2021 :

- la part fixe forfaitaire unique sera désormais de **88 € par semestre**, quelle que soit la composition du foyer (une bonne nouvelle pour les familles de 3 personnes et plus, une mauvaise pour les personnes seules et les couples sans enfant...).

Elle finance toutes les collectes sélectives en porte à porte et en apport volontaire, ainsi que l'accès à la déchèterie dans la limite de 18 passages par an ;

- la part variable se rapportant à la collecte des ordures ménagères passe de 4,10 € à 5,40 € la levée pour un bac de 80 l, de 7,10 € à 9,40 € la levée pour un bac de 140 l et de 12,20 € à 16,20 € pour un 240 l.

Mais l'évolution majeure concerne le nombre minimal de levées forfaitaires semestrielles, qui passe de 3 à... **une seule levée par semestre**. Les foyers présentant leur bac noir à la collecte moins de 3 fois par semestre seront gagnants, et pour les autres, il sera peut-être intéressant de se déplacer davantage à la déchèterie (18 passages par an compris dans la part fixe de 88 € par semestre), afin de réduire autant que faire se peut le nombre de levées...

6. Taxi pour les aînés – Service d'Aide à la Mobilité (rappel)

Le service d'Aide à la Mobilité (nouvelle dénomination de l'ancien Taxi pour les aînés) proposé par la Communauté de Communes Sundgau (CCS) s'adresse :

- aux personnes âgées de 75 ans ou plus ;
- aux personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie (taux d'incapacité d'au moins 80 %) ;
- aux personnes majeures **momentanément dans l'incapacité de conduire** (pour les rendez-vous médicaux uniquement).

L'ayant droit peut être accompagné par une personne de son choix.

Le service fonctionne du lundi au vendredi de 7 h à 19 h, hors jours fériés.

Les déplacements sont autorisés dans le périmètre de la CCS (de Hochstatt à Lucelle...), vers les hôpitaux et cabinets médicaux spécialisés de Mulhouse et de Saint-Louis, ainsi que vers les maisons de retraite de Bellemagny, Bréchaumont, Dannemarie, Seppois-le-Bas et de la région mulhousienne.

Le service est limité à 50 trajets aller annuels (25 trajets aller-retour), correspondant à 2 carnets de tickets transport par an.

Pour adhérer au service, il convient de contacter la CCS au 03.89.08.36.20 et de remplir une fiche de renseignement, accompagnée de pièces justificatives (également disponible en mairie).

A réception du dossier, la CCS enverra un carnet de transport prérempli à l'utilisateur.

Les réservations se font auprès de la **Société de transport MOVEO** (la seule habilitée sur l'ensemble du territoire desservi, désormais), entre 9 h et 12 h – 14 h et 17 h.

Contact : Tél. : **09.82.55.00.30** - Email : contact@moveo.online

Toute course doit être réservée avant 17 h la veille du déplacement.

La tarification du service est en baisse :

	Tarif aller	Tarif A/R
0 – 10 km	5 €	10 €
11 – 20 km	9 €	18 €
21 – 30 km	13 €	26 €
Plus de 30 km	15 €	30 €

Dépliant et renseignement sur demande à la mairie (Tél. : 03.89.40.99.21) ou à la Communauté de Communes Sundgau (Tél. : 03.89.08.36.20).

7. Conseils avant l'hiver

Comme chaque année, nous nous permettons de rappeler un certain nombre de principes et prodiguer quelques conseils à l'approche de la saison froide, à savoir :

- balayage et enlèvement des neiges :

l'attention des habitants est attirée sur le fait qu'au terme des dispositions de la loi municipale du 06 juin 1985, le balayage des trottoirs et l'enlèvement des neiges sur ceux-ci constituent, en principe, une charge de la propriété.

Le propriétaire est responsable même s'il n'habite ni la maison, ni la Commune, aussi bien quand la maison est occupée par un locataire que lorsqu'elle est inhabitée ;

- dégagement des caniveaux et des regards, pour permettre l'écoulement rapide de l'eau au moment du dégel ;
- protection des compteurs d'eau contre le gel :

en cas de dégâts dus au gel, le remplacement du compteur est à la charge du propriétaire.

8. Eclairage public

A partir du 1^{er} janvier 2021, le marché de maintenance du réseau d'éclairage public a été reconduit avec l'entreprise PONTIGGIA de WITTENHEIM.

Les pannes et dysfonctionnements sont à signaler à la mairie qui les remontera directement au prestataire.

9. Prévenir les intoxications par le monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone (CO) est la première cause de mortalité par intoxication en France (environ 100 décès chaque année).

En région Grand Est, 89 épisodes d'intoxications par le monoxyde de carbone ont été enregistrés au cours de la dernière période hivernale, exposant 298 personnes et causant 2 décès. Face à ces accidents pour la plupart évitables, l'Agence Régionale de Santé (ARS) se mobilise en diffusant une information destinée à prévenir les situations à risque.

Le monoxyde de carbone est un gaz inodore, incolore et non irritant. Il est donc indétectable sans appareil de mesure. Les intoxications liées à ce gaz résultent le plus souvent d'un dysfonctionnement des appareils à combustion (chaudières au gaz au fioul, au bois) et/ou d'un défaut d'aération des locaux où ils sont utilisés. La chaudière est la source mise en cause dans 50% des intoxications.

Restons vigilants !

- Avant l'hiver, faites impérativement entretenir vos appareils de chauffage et de production d'eau chaude à combustion par un professionnel qualifié, la réglementation l'oblige ;
- Faites ramoner, chaque année, les conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié, quel que soit le combustible utilisé ;
- Ne vous chauffez jamais avec des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, fours, brasero, barbecues, cuisinières, etc.) ;
- N'utilisez sous aucun prétexte un groupe électrogène dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments ;
- N'utilisez jamais de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion ;
- Aérez et ventilez quotidiennement votre habitation au minimum 10 à 15 minutes et n'obstruez jamais les grilles de ventilation, même par temps froid.

Que faire en cas d'accident dû au monoxyde de carbone ?

Les premiers signes de l'intoxication sont des maux de tête, nausées, confusion mentale, fatigue. En cas de soupçon d'intoxication, il faut immédiatement aérer les locaux, arrêter si possible les appareils à combustion, évacuer au plus vite les locaux et appeler les secours en composant le 15, le 18 ou encore le 112. Face à une intoxication aiguë, la prise en charge doit être rapide et justifie une hospitalisation spécialisée.

10. La Mission Locale : un savoir-faire au service des jeunes

Ex « PAIO », la Mission Locale Sundgau 3 Frontières fait partie du réseau national des missions locales qui accueillent tous les jeunes de 16 à 25 ans, avec un accompagnement et des solutions personnalisées.

La Mission Locale apporte à chaque jeune, selon son niveau, ses besoins, ses difficultés, des réponses individualisées : élaborer un projet professionnel, construire un parcours qualifiant, déterminer la formation la plus adaptée, accompagner la recherche d'emploi, faire le lien avec les entreprises, rédiger un CV, préparer aux entretiens d'embauche, ...

Tout est mis en œuvre pour faciliter l'accès à l'autonomie des jeunes avec un objectif prioritaire, l'emploi.

Vous avez entre 16 et 25 ans et vous recherchez un soutien pour aboutir dans vos démarches ?

Les conseillers de la Mission Locale sont là pour vous écouter et vous guider, pour vous aider à réussir votre insertion sociale et professionnelle : ORIENTATION, QUALIFICATION, ACCES A L'EMPLOI.

Ils sont présents à chaque étape de votre parcours professionnel.

Les conseillers de la Mission locale reçoivent les jeunes en entretiens sur RDV à Altkirch et Saint-Louis et dans certaines communes lors de permanences délocalisées :

Saint-Louis
90, rue de Mulhouse
Tél : 03 89 69 97 75
accueil@mls3f.fr

Altkirch
39, av du 8^{ème} Hussards
Tél : 03 89 08 96 71
www.mls3f.fr

11. Remerciements

Georges HARTMANN remercie les nombreuses personnes qui lui ont témoigné leur sympathie à l'occasion de son 90^{ème} anniversaire.

Il exprime sa reconnaissance particulière à la Commune, à M. le Député Jean-Luc REITZER, aux anciens combattants et au Crédit Mutuel de Hirsingue.

12. Etat civil

Naissance :

- Le 21 novembre 2020 à MULHOUSE est née Noémie, premier enfant de Loïc KIRSCHER et son épouse Mélissa née BILGER, demeurant ensemble 5 rue des Prés.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents !

13. Les grands anniversaires de janvier 2021

68 ans :	Mme KOHLER	Martine née KLEIBER
70 ans :	M. KOENIG	Jean-Jacques
72 ans :	Mme KARA	Hava née KILIC
	Mme SCHWOEHRER	Anne-Marie née WELTER
	Mme STEHLIN	Elianne née KETTELA
73 ans :	M. HEITZMANN	Michel
	M. YAHIA	Djemaï
74 ans :	Mme SCHARTNER	Eliane née SCHURCK
	M. MUNCK	Bernard
75 ans :	M. UEBERSCHLAG	Georges
76 ans :	M. HEINIS	François
	Mme MECKER	Liliane née PFLIEGER
79 ans :	Mme LANG	Anne née SCHOTT
81 ans :	Mme ROSSE	Marie Anne née ZIMMERMANN
	Mme BRUNNER	Charlotte née SCHMITT
83 ans :	M. SCHNOEBELEN	Georges
85 ans :	Mme HARTMANN	Sonia née WEIGEL
86 ans :	M. BRUNNER	Pierre
88 ans :	Mme WALCH	Marie-Antoinette née HARTMANN
89 ans :	M. MUNCH	Roger
90 ans :	Mme JERMANN	Rose née SCHMALTZ
91 ans :	Mme MORGEN	Jeannette née MEYER
92 ans :	Mme SPECKLIN	Marie-Antoinette née JERMANN

Horaires d'ouverture de la Mairie de HIRTZBACH

Tél : 03.89.40.99.21 – Fax : 03.89.40.96.40

Courriel : mairie@hirtzbach.fr

- Les lundis et mercredis de 11 h à 12 h et de 17 h à 18 h ;
- Les mardis et jeudis de 10 h à 12 h ;
- Les vendredis de 17 h à 18 h 30.

Fermeture de la mairie durant les fêtes

Le secrétariat de mairie sera fermé au public **les 23, 24, 29, 30 et 31 décembre 2020**. Il sera ouvert les 21, 22 et 28 décembre, notamment pour permettre aux habitants de venir retirer des sacs à déchets.